

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/146 du 19/02/1983
/MTPS/DGTFP/LFP.2102

Portant intégration et nomination de Monsieur
KABA Tite dans les cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Administratifs
Financiers - SAF - (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF) ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
mise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

(/u le décret n° 74/229 du 10-6-74 portant attribution
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des
Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelons
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 7046/MEN/DGEOC/DOB du 2 Novembre 1982,
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229, des 29 Décembre 1962 et 10 Juin 1974 susvisés, Monsieur KABA Tite, né le 10 Février 1957 à Makoua, titulaire de la Licence Es-Sciences Economiques, Option Théorie et Recherche obtenu à l'Université d'Oran (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon. Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.B.
D.C.F.
M.F.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2./